

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 19 NOVEMBRE 2018,
À 20H, AU CENTRE MARCEL-LACOSTE, SITUÉ AU 545, CHEMIN DES
PATRIOTES, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h sont présents messieurs les conseillers Mario Borduas, François Cardinal, Louis Côté, Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin et Jacques Portelance formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Denis Parent.

Sont également présents le directeur général, monsieur Alain Cousson, ing. et la greffière, Me Julie Waite.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 19 novembre 2018 ouverte.

**RÉSOLUTION
2018-11-328**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après reproduit.

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2018

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions
 - 2.1 Rapport mensuel du conseil municipal
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 octobre 2018
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 12 novembre 2018
 - 3.3 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité de sécurité municipale tenue le 2 octobre 2018
4. Avis de motion
 - 4.1 Présentation du projet de Règlement numéro 383-25 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice financier 2019
 - 4.2 Présentation du projet de Règlement numéro 399-24 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2019
 - 4.3 Présentation du projet de Règlement numéro 415-17 décrétant les taxes d'améliorations locales applicables pour l'exercice financier 2019
 - 4.4 Présentation du projet de Règlement numéro 455 portant sur les compteurs d'eau
 - 4.5 Présentation du projet de Règlement numéro 336-15 modifiant le Règlement numéro 336-1 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre et les endroits publics afin d'ajouter des dispositions relatives au cannabis

- 4.6 Avis de motion – Règlement numéro 383-25 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice financier 2019
- 4.7 Avis de motion – Règlement numéro 399-24 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2019
- 4.8 Avis de motion – Règlement numéro 415-17 décrétant les taxes d'améliorations locales applicables pour l'exercice financier 2019
- 4.9 Avis de motion – Règlement numéro 455 portant sur les compteurs d'eau
- 4.10 Avis de motion – Règlement numéro 336-15 modifiant le Règlement numéro 336-1 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre et les endroits publics afin d'ajouter des dispositions relatives au cannabis

5. Réglementation

6. Administration générale

- 6.1 Nomination du maire suppléant pour la période du 20 novembre 2018 au 18 mars 2019
- 6.2 Adoption – Politique portant sur le harcèlement psychologique et sexuel
- 6.3 Adoption – Politique régissant l'alcool et les drogues sur le milieu de travail
- 6.4 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
- 6.5 Prolongation du contrat de travail du directeur général – Monsieur Alain Cousson, ing.
- 6.6 Modification – Numérotation séquentielle de résolutions
- 6.7 Octroi de la permanence d'emploi – Madame Christine Ménard, urb., directrice du Service de l'urbanisme
- 6.8 Octroi d'un mandat à M^e Josée Larivière, notaire – Préparation d'un acte notarié – Cession de lots en faveur de la Ville : secteur Le Patriote – Autorisation de signature
- 6.9 Levée de fonds – Le Grain d'Sel
- 6.10 Levée de fonds – L'Association de Falun Dafa
- 6.11 Ententes en matière de sécurité incendie – Dénonciations
- 6.12 Appui à la Fédération canadienne des municipalités concernant le plastique

7. Finances

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 6 octobre au 12 novembre 2018
- 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits no CT-2018-11-01
- 7.3 Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu – Approbation du budget de l'exercice financier de l'année 2019
- 7.4 Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu – Approbation du budget de l'exercice financier de l'année 2019
- 7.5 Dépôt des résultats financiers comparatifs des revenus et des dépenses en date du 30 septembre 2018

- 7.6 Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Approbation du budget de l'exercice financier de l'année 2019
- 8. Développement et mise en valeur du territoire
 - 8.1 Cession de terrain à des fins de parc, de terrain de jeux ou pour le maintien d'un espace naturel – 1101 chemin des Patriotes (3 951 774)
 - 8.2 Demande de PIIA pour la construction d'un bâtiment principal – 447, 449, 451, 453, 455 et 457, rue des Groseilliers
 - 8.3 Demande de PIIA pour la construction d'un bâtiment principal – 295, croissant du Vieux-Verger
 - 8.4 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 178, rue Laurier
 - 8.5 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 1101, chemin des Patriotes
- 9. Travaux publics
 - 9.1 Embauche de brigadiers scolaires
 - 9.2 Aménagement de services – Patinoires, aire glacée et sentier
 - 9.3 Embauche temporaire d'un stagiaire universitaire en ingénierie au Service des travaux publics – Période du 3 janvier au 3 mai 2019
 - 9.4 Prolongation d'embauche – Employé surnuméraire – Service des travaux publics
 - 9.5 Aménagement de services – Glissade sur neige
- 10. Famille, culture et loisir
 - 10.1 Le Choeur de la montagne – Contribution de la Ville
 - 10.2 Octroi de gratuité – Salle du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine – Groupe Scout de Mont-Saint-Hilaire
 - 10.3 Octroi de gratuité – Salle du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine – Contribution financière – Club FADOQ Otterburn Park
 - 10.4 Octroi de gratuité – Salle des Services techniques – Coopérative de solidarité santé de la Rive
 - 10.5 Société d'histoire de Beloeil – Mont-Saint-Hilaire – Octroi d'une aide financière
 - 10.6 Entente intermunicipale entre la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste et la Ville d'Otterburn Park relative au partage de la planification et des coûts des activités de loisirs dans le cadre de la semaine de relâche scolaire 2019 – Autorisation de signature
 - 10.7 Le Grain d'Sel – Octroi d'une aide financière
 - 10.8 Table de concertation de la Petite Enfance de la Vallée des Patriotes – Fête de Noël – Octroi d'une aide financière
 - 10.9 Centre d'Action Bénévole de la Vallée-du-Richelieu – Demande de soutien financier pour l'année 2019
 - 10.10 Octroi du mandat de gestion opérationnelle de la piscine extérieure de la Ville – Autorisation de signature
 - 10.11 Demande de soutien financier – Maison de répit l'Intermède – Camp de jour spécialisé pour enfants – Saison estivale 2018

11. Environnement
12. Sécurité aux citoyens
13. Affaires nouvelles
14. Deuxième période de questions
15. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une personne a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements. Elle a posé une question de 20h01 à 20h04 :

Monsieur Charles Morissette **Tarification**

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire Denis Parent :

- Séance ordinaire du Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, le 18 octobre 2018;
- Journée portes ouvertes - Légion Otterburn Park (curling), le 20 octobre 2018;
- Conseil d'administration - Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent, le 24 octobre 2018;
- Assemblée extraordinaire conseil d'administration Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, le 24 octobre 2018;
- Rencontre sur la création d'un Comité sur les infrastructures, le 1^{er} novembre 2018;
- Rencontre – CODZA, le 1^{er} novembre 2018;
- Conférence de presse (5@7) - Lancement campagne contre la violence conjugale, le 7 novembre 2018;
- Conseil d'administration – Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, le 8 novembre 2018;
- Jour du souvenir - dépôt de la couronne, le 11 novembre 2018;
- Marche Telus, le 11 novembre 2018;
- Rencontre sur la stérilisation des chats, le 15 novembre 2018.

Monsieur le conseiller François Cardinal :

- Stérilisation des chats – Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu.

Monsieur le conseiller Jacques Portelance :

- Rencontre des partenaires en développement du travail de rue, le 16 octobre 2018;
- Webinaire de formation de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) sur « La municipalité au cœur des environnements favorables à la qualité de vie », le 18 octobre 2018;
- Marche exploratoire en partenariat avec le centre de femmes l'Essentielle, le 24 octobre 2018;
- Webinaire de formation de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) sur les « Projets de loi 108 et 155- impacts sur les délais et les procédures en matière de gestion contractuelle, le 25 octobre 2018;
- Comité de transition des Offices municipaux d'Habitation, 5 novembre 2018;
- Marche Telus, le 11 novembre 2018;

- Assemblée annuelle d'Autonomik, le 14 novembre 2018;
- Célébration des 20 ans du Centre local de développement de la Vallée-du-Richelieu (CLD) au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine, le 14 novembre 2018.

Monsieur le conseiller Louis Côté :

- Membre de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu (RIEVR);
- Membre de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu (RAEVR);
- Maison des jeunes des quatre fenêtres.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL ET DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS, DES COMMISSIONS ET DES COMITÉS

**RÉSOLUTION
2018-11-329**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 15 OCTOBRE 2018

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 octobre 2018, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2018-11-330**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 12 NOVEMBRE 2018

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 12 novembre 2018, tel que rédigé.

DÉPÔT

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ DE SÉCURITÉ MUNICIPALE TENUE LE 2 OCTOBRE 2018

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité de sécurité municipale tenue le 2 octobre 2018.

AVIS DE MOTION

**RÉSOLUTION
2018-11-331**

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 383-25 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

Monsieur le maire Denis Parent, présente le projet de Règlement numéro 383-25 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice financier 2019.

L'objet de ce projet de Règlement est de calculer une partie des montants qui apparaîtront sur le compte de taxes de l'année 2019.

**RÉSOLUTION
2018-11-332**

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 399-24 ÉTABLISSANT LA POLITIQUE DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2019

Monsieur le maire Denis Parent, présente le projet de Règlement numéro 399-24 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice financier 2019.

L'objet de ce projet de Règlement est de fixer les divers tarifs que les citoyens doivent payer afin de recourir à certains services de la municipalité, notamment en matière de travaux publics, d'urbanisme, de loisirs et de culture.

**RÉSOLUTION
2018-11-333**

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 415-17 DÉCRÉTANT LES TAXES
D'AMÉLIORATIONS LOCALES APPLICABLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019**

Monsieur le maire Denis Parent, présente le projet de Règlement numéro 415-17 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice financier 2019.

L'objet de ce projet de Règlement est de calculer une partie des montants qui apparaîtront sur le compte de taxes de l'année 2019 et qui servent au remboursement du capital et des intérêts annuels de divers règlements d'emprunt.

**RÉSOLUTION
2018-11-334**

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 455 PORTANT SUR LES
COMPTEURS D'EAU**

Monsieur le conseiller Louis Côté, présente le projet de Règlement numéro 455 portant sur les compteurs d'eau.

L'objet de ce projet de Règlement est de régir l'installation et l'entretien des compteurs d'eau en vue de mesurer la consommation de l'eau potable de certains immeubles et s'applique sur l'ensemble du territoire de la Ville d'Otterburn Park.

**RÉSOLUTION
2018-11-335**

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 336-15 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 336-1 CONCERNANT LES NUISANCES, LA PAIX ET LE BON
ORDRE ET LES ENDROITS PUBLICS AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES
AU CANNABIS**

Monsieur le conseiller Jacques Portelance, présente le projet de Règlement numéro 336-15 modifiant le Règlement numéro 336-1 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre et les endroits publics afin d'ajouter des dispositions relatives au cannabis.

L'objet de ce projet de Règlement est de réglementer l'usage du cannabis dans les endroits publics sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park.

**AVIS DE
MOTION**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 383-25 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES
TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019**

Monsieur le conseiller François Cardinal, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 383-25 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice financier 2019.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du Règlement le 15 novembre 2018.

**AVIS DE
MOTION**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 399-24 ÉTABLISSANT LA POLITIQUE DE
TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2019**

Monsieur le conseiller Louis Côté, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 399-24 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2019.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du Règlement le 15 novembre 2018.

**AVIS DE
MOTION**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 415-17 DÉCRÉTANT LES TAXES
D'AMÉLIORATIONS LOCALES APPLICABLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019**

Monsieur le conseiller Louis Côté, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 415-17 décrétant les taxes d'améliorations locales applicables pour l'exercice financier 2019.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du Règlement le 15 novembre 2018.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 455 PORTANT SUR LES COMPTEURS D’EAU

Monsieur le conseiller Louis Côté, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 455 portant sur les compteurs d’eau.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du Règlement le 15 novembre 2018.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 336-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 336-1 CONCERNANT LES NUISANCES, LA PAIX ET LE BON ORDRE ET LES ENDROITS PUBLICS AFIN D’AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AU CANNABIS

Monsieur le conseiller Jacques Portelance, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 336-1 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre et les endroits publics afin d’ajouter des dispositions relatives au cannabis.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du Règlement le 15 novembre 2018.

RÈGLEMENTATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**RÉSOLUTION
2018-11-336**

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 20 NOVEMBRE 2018 AU 18 MARS 2019

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désigne pour la période qu’il détermine, un conseiller comme maire suppléant, lequel possède et exerce certains des pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge, et ce, en vertu de l’article 56 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu également de nommer le maire suppléant, membre substitut de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (ci-après MRC) afin de représenter la Ville lorsque monsieur le maire est absent du territoire ou se trouve dans l’impossibilité d’agir;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE monsieur Mario Borduas, conseiller du district numéro 5, *Du Vieux-Otterburn*, soit nommé maire suppléant de la Ville d’Otterburn Park et membre substitut de la MRC pour la période du 20 novembre 2018 au 18 mars 2019.

**RÉSOLUTION
2018-11-337**

ADOPTION – POLITIQUE PORTANT SUR LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE ET SEXUEL

CONSIDÉRANT que, suite à l’entrée en vigueur de nouvelles dispositions de la *Loi sur les normes du travail* concernant le harcèlement psychologique et sexuel, les employeurs sont obligés à partir du 1^{er} janvier 2019, d’adopter une politique de prévention du harcèlement psychologique, incluant le harcèlement se manifestant par des conduites à caractère sexuel, et prévoyant un mécanisme de traitement des plaintes en la matière;

CONSIDÉRANT que la Ville entend fournir à son personnel un milieu de travail où chacun est respecté;

CONSIDÉRANT que cette politique contribuera à maintenir un milieu de travail sain pour chacun et chacune de ses employé(e)s;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des affaires juridiques et du greffe formulée dans sa fiche de recommandation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 5 octobre 2018;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE la Ville adopte la politique portant sur le harcèlement psychologique et sexuel, telle que décrite dans le texte annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE la présente politique remplace la politique de harcèlement psychologique adoptée le 21 juin 2004.

**RÉSOLUTION
2018-11-338**

ADOPTION – POLITIQUE RÉGISSANT L'ALCOOL ET LES DROGUES SUR LE MILIEU DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT que depuis la sanction du projet de loi fédéral C-45 le 21 juin 2018, la Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois (titre abrégé : Loi sur le cannabis) et du projet de loi fédéral C-46, la Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, il est légal depuis le 17 octobre 2018 de consommer du cannabis, sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT que depuis que le projet de loi provincial 157 a été sanctionné le 12 juin 2018, la Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière a pour objet de prévenir et de réduire les méfaits du cannabis afin de protéger la santé et la sécurité de la population, particulièrement celles des jeunes et encadre notamment la possession, la culture, l'usage, la vente et la promotion du cannabis;

CONSIDÉRANT que l'objectif poursuivi par la Ville suite à l'adoption de ces diverses lois est d'assurer la santé et la sécurité au travail de l'ensemble de ses employés et à cette fin, la Ville veut adopter une politique régissant l'alcool et les drogues sur le milieu de travail;

CONSIDÉRANT que cette politique prend les mesures nécessaires afin de protéger la santé et la sécurité des employés, offre un environnement de travail sain et sécuritaire, informe les employés des risques reliés à la consommation du cannabis et ses effets résiduels lorsqu'ils sont au travail, accommode les employés aux prises avec des problèmes de consommation et de dépendance aux drogues et tient compte des enjeux de vie privée lorsqu'il est question de tests de dépistage;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des affaires juridiques et du greffe formulée dans sa fiche de recommandation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 3 juillet 2018;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE la Ville adopte la politique régissant l'alcool et les drogues sur le milieu de travail, telle que décrite dans le texte annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

DÉPÔT

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (ci-après LERM), monsieur le maire Denis Parent et messieurs les conseillers Alexandre Dubé-Poirier, Louis Côté, François Cardinal, Jacques Portelance et Jean-Marc Fortin déposent, à la présente séance, la déclaration mise à jour de leurs intérêts pécuniaires et le conseil en prend acte.

Conformément à l'article 360.2 de la LERM, le Relevé de la greffière sera transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en identifiant que tous les membres du conseil précédemment mentionnés ont déposé devant le conseil, une déclaration visée à l'article 358 de la susdite loi.

**RÉSOLUTION
2018-11-339**

**PROLONGATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – MONSIEUR
ALAIN COUSSON, ING.**

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Ville de nommer un fonctionnaire qui occupe le poste de directeur général ou de directeur général intérimaire;

CONSIDÉRANT que le poste de directeur général est actuellement comblé par monsieur Alain Cousson, ing., et ce, depuis le 19 avril 2017;

CONSIDÉRANT que le contrat de travail à durée déterminée de monsieur Cousson se terminera le 21 décembre 2018 et le conseil municipal se dit satisfait de la prestation de travail de ce dernier;

CONSIDÉRANT les nombreux dossiers actuellement en cours;

CONSIDÉRANT que la Ville et monsieur Cousson consentent à reconduire le présent contrat de travail en vigueur jusqu'au 22 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que monsieur Cousson demande l'ajout de cinq (5) jours de vacances pour atteindre vingt (20) jours de vacances par année;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de nommer monsieur Cousson à titre de greffier adjoint et trésorier adjoint pour combler une absence temporaire des employés cadres attitrés à ces postes et de l'autoriser à signer les chèques, effets négociables et ordres de paiements pendant ces périodes;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de recommandation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 31 octobre 2018;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE la Ville prolonge le contrat de travail de monsieur Alain Cousson, ing. au poste de directeur général de la Ville jusqu'au 22 décembre 2020 et lui octroi cinq (5) jours de vacances supplémentaires pour atteindre vingt (20) jours de vacances par année;

QUE la Ville reconduise la nomination de monsieur Cousson à titre de greffier adjoint et trésorier adjoint pour combler une absence temporaire des employés cadres attitrés à ces postes, et ce, jusqu'au 22 décembre 2020;

QUE la Ville reconduise également le traitement et les conditions générales de travail de monsieur Cousson, conformément au contrat de travail intervenu entre les parties et la politique de la Ville relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre signés le 19 avril 2017;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense et des autres conditions de travail soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-141 Administration – salaire régulier.

**RÉSOLUTION
2018-11-340**

MODIFICATION – NUMÉROTATION SÉQUENTIELLE DE RÉSOLUTIONS

CONSIDÉRANT que, pour faire suite aux séances extraordinaire tenue le 8 août 2018 et ordinaire tenue le 27 août 2018, un chevauchement a été constaté au niveau de certains numéros séquentiels de résolutions apparaissant au procès-verbal et une numérotation séquentielle omise;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des affaires juridiques et du greffe formulée dans sa fiche de recommandation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 15 octobre 2018;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE la Ville modifie et ajoute la numérotation séquentielle des résolutions suivantes, conformément à ce qui suit :

Résolutions Procès-verbaux des 8 et 27 août 2018	Remplacée par
Ajout, sous le paragraphe Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 8 août 2018	2018-08-252-1
2018-08-250	2018-08-250-1
2018-08-251	2018-08-251-1
2018-08-252	2018-08-253-1
2018-08-253	2018-08-254-1
2018-08-254	2018-08-255-1
2018-08-255	2018-08-256-1
2018-08-256	2018-08-256-2

**RÉSOLUTION
2018-11-341**

**OCTROI DE LA PERMANENCE D'EMPLOI – MADAME CHRISTINE MÉNARD, URB.,
DIRECTRICE DU SERVICE DE L'URBANISME**

CONSIDÉRANT que madame Christine Ménard, urb., a débuté son emploi au sein de la Ville le 23 mai 2018, à titre de directrice du Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que madame Ménard complétera sa période de probation le 23 novembre 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 18 octobre 2018, le tout soumis sous réserve des dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.A.I.);

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville octroie à madame Christine Ménard, urb., le poste de directrice du Service de l'urbanisme, à statut permanent, conformément aux dispositions du contrat de travail intervenu entre la Ville et madame Ménard ainsi que la politique relative aux conditions générales de travail du personnel de niveau cadre.

**RÉSOLUTION
2018-11-342**

**OCTROI D'UN MANDAT À M^E JOSÉE LARIVIÈRE, NOTAIRE – PRÉPARATION D'UN ACTE
NOTARIÉ – CESSIION DE LOTS EN FAVEUR DE LA VILLE : SECTEUR LE PATRIOTE –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que dans le cadre des cessions des lots 3 951 744, 3 951 746, 3 952 176 et 3 956 416, circonscription foncière de Rouville, en faveur de la Ville, il y a lieu de confier à un notaire le mandat de préparer l'acte nécessaire à cette fin;

CONSIDÉRANT que la Ville mandate Me Josée Larivière à cette fin;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des affaires juridiques et du greffe formulée dans sa fiche de recommandation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 18 octobre 2018;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE la Ville mandate M^e Josée Larivière, notaire, afin de réaliser l'acte de cession notarié nécessaire;

QUE la Ville autorise monsieur le maire, ou en son absence le maire suppléant et le directeur général, ou en son absence la greffière, à signer tous les documents pertinents à cet effet.

**RÉSOLUTION
2018-11-343**

LEVÉE DE FONDS – LE GRAIN D’SEL

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande de l’organisme Le Grain d’Sel afin d’obtenir un permis de sollicitation pour tenir une levée de fonds le 10 novembre 2018 de 10h30 à 12h30, prenant la forme de porte-à-porte à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que les dispositions de l’article 1.4.6 du Règlement 336-1 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre et les endroits publics;

CONSIDÉRANT l’obligation de l’organisme d’obtenir au préalable à la tenue de la levée de fonds, l’autorisation du conseil municipal;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service de l’urbanisme formulée dans sa fiche de recommandation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 30 octobre 2018;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville ratifie l’autorisation octroyée à l’organisme Le Grain d’Sel dans le cadre de sa levée de fonds et du permis de sollicitation émis.

**RÉSOLUTION
2018-11-344**

LEVÉE DE FONDS – L’ASSOCIATION DE FALUN DAFA

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande de l’Association Falun Dafa de Montréal afin d’obtenir un permis de sollicitation pour tenir une levée de fonds, prenant la forme de porte-à-porte à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service de l’urbanisme formulée dans sa fiche de recommandation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 30 octobre 2018;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE la Ville refuse l’émission du permis de sollicitation.

**RÉSOLUTION
2018-11-345**

ENTENTES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE – DÉNONCIATIONS

CONSIDÉRANT que la Ville d’Otterburn Park est actuellement partie à diverses ententes en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT qu’à compter du 1^{er} janvier 2019, le Service de sécurité incendie sur le territoire de la Ville sera assuré par la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie formulée dans son courrier électronique en date du 6 novembre 2018;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le maire Denis Parent, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE la Ville dénonce les ententes suivantes afin que celle-ci prennent fin le 31 décembre 2018 :

- Entente intermunicipale d’entraide en matière de sécurité incendie (Beloeil, Chambly, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Richelieu, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Julie, Saint-Marc-sur-Richelieu, Sainte-Marie-Madeleine et Saint-Mathias-sur-Richelieu);
- Entente intermunicipale relative au déploiement en mode multicaserne dans le cadre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de la Vallée-du-Richelieu (Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, McMasterville, Otterburn Park et Saint-Basile-le-Grand);

- Entente de partage de location de site pour Pagenet (Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, McMasterville et Otterburn Park);
- Entente intermunicipale sur le partage des ressources aux opérations en matière de sécurité incendie (Mont-Saint-Hilaire et Otterburn Park);
- Entente intermunicipale relative à la fourniture de services en matière de gestion du service de sécurité incendie (Mont-Saint-Hilaire et Otterburn Park);
- Entente intermunicipale relative à l'embauche d'un technicien en prévention – Septembre 2016 à 2021 (Mont-Saint-Hilaire et Otterburn Park);

QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu honore les ententes précitées, le tout tel que plus amplement décrit à la résolution portant le numéro 2018-11-62 adoptée lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 8 novembre 2018;

QUE les parties désignées aux ententes précitées soient invitées à communiquer à cette fin avec la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.

**RÉSOLUTION
2018-11-346**

**APPUI À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS CONCERNANT LE
PLASTIQUE**

CONSIDÉRANT la Charte sur les plastiques dans les océans, signée lors du Sommet du G7 de Charlevoix, par le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Union européenne (le Japon et les États-Unis s'étant abstenus), par laquelle les pays signataires s'engageaient à recycler, à réutiliser au moins 55 % des emballages de plastique d'ici 2030 et à récupérer tous les types de plastiques d'ici 2040;

CONSIDÉRANT que la Fédération canadienne des municipalités presse le gouvernement du Canada d'élaborer une stratégie nationale de réduction et de gestion des déchets marins qui porte, entre autres sujets, sur les déchets de plastique;

CONSIDÉRANT que la ministre de l'Environnement et du Changement climatique a réitéré, lors de la réunion à Halifax des ministres de l'Environnement du G7, l'engagement du gouvernement du Canada de récupérer, réutiliser ou recycler au moins 75 % de ses déchets de plastique d'ici 2030;

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son plan d'action, lesquels visent à réduire les quantités de résidus à éliminer à 700 kilogrammes par habitant par année;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 28 janvier 2017, du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, lequel propose 28 mesures qui alignent les actions des municipalités dans le but d'atteindre les cibles de réduction, de réutilisation, de recyclage et de valorisation afin de réduire les quantités à éliminer;

CONSIDÉRANT que le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles contient, entre autres mesures de réduction à la source, l'adoption et la mise en œuvre du Plan d'action métropolitain sur les sacs de plastique;

CONSIDÉRANT que ce plan adopté en avril 2016 a permis d'interdire la distribution de sacs de plastique à usage unique sur la majeure partie du territoire Métropolitain tout en sensibilisant l'ensemble des citoyens et des commerçants du Grand Montréal sur la problématique que cause l'utilisation de tels sacs;

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur Marc Demers, maire de la Ville de Laval, transmise au Premier ministre et à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, transmise le 5 juin dernier, soulignant le rôle que pourrait jouer le gouvernement du Canada dans la mise en place de politiques publiques efficaces et équitables pour protéger l'environnement et la santé des canadiens et demandant le développement d'une stratégie nationale

de zéro déchet plastique ainsi que le développement d'un nouveau traité international de lutte contre la pollution plastique;

CONSIDÉRANT que de telles initiatives contribueraient positivement à l'atteinte de l'objectif de réduction des quantités de matières résiduelles à éliminer;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville appuie la Fédération canadienne des municipalités, dans sa demande auprès du gouvernement du Canada, afin de développer et déployer, en collaboration avec les instances provinciales, métropolitaines, municipales et l'industrie, une stratégie canadienne afin de mettre en œuvre son engagement à recycler, à réutiliser au moins 55 % des emballages de plastique d'ici 2030 et à récupérer tous les types de plastiques d'ici 2040, tel que convenu dans la Charte sur les plastiques dans les océans;

QUE la Ville demande au gouvernement du Canada de développer et proposer aux instances internationales, un projet de traité visant à établir des normes internationales d'écoconception, de recyclabilité, de recyclage et de gestion écologiques des résidus de plastiques;

QUE la Ville transmette copie de la présente résolution au premier ministre et à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, au premier ministre et à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, à la Fédération canadienne des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Association canadienne de l'industrie des plastiques ainsi qu'aux municipalités et MRC du territoire assujettis au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles.

FINANCES

RÉSOLUTION 2018-11-347

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 6 OCTOBRE AU 12 NOVEMBRE 2018

CONSIDÉRANT que la trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 6 octobre au 12 novembre 2018 tels que ci-après :

Déboursés par chèques

Liste des prélèvements	46 903,13 \$
Liste des dépôts directs	732 979,44 \$
Liste au 12 novembre 2018, chèques n ^{os} 17822 à 17991	31 874,85 \$
Chèques n ^{os} 17992 à 18047	190 891,62 \$

Déboursés par retraits bancaires **542 734,05 \$**

TOTAL DES DÉBOURSÉS : **1 545 383,09 \$**

DÉPÔT

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS NO CT-2018-11-01

La trésorière dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2018-11-01. Elle y certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION
2018-11-348**

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU – APPROBATION
DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER DE L'ANNÉE 2019**

CONSIDÉRANT que la Ville est membre de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu;

CONSIDÉRANT qu'à la séance ordinaire du 18 septembre 2018, le conseil de la Régie a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2019;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires et s'en déclare satisfait;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires de l'année 2019 de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, prévoyant des dépenses d'exploitation de 3 161 400 \$ et des dépenses d'immobilisations de 2 161 700 \$ pour des dépenses totales de 5 323 100 \$;

QUE la participation financière de la Ville, pour l'exercice 2019, soit de 521 283 \$.

**RÉSOLUTION
2018-11-349**

**RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VALLÉE DU RICHELIEU – APPROBATION
DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER DE L'ANNÉE 2019**

CONSIDÉRANT que la Ville est membre de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu;

CONSIDÉRANT qu'à la séance ordinaire du 19 septembre 2018, le conseil de la Régie a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2019;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires et s'en déclare satisfait;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires de l'année 2019 de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu, prévoyant des dépenses d'exploitation de 2 804 600 \$ et des dépenses d'immobilisations de 409 700 \$ pour des dépenses totales de 3 214 300 \$;

QUE la participation financière de la Ville, pour l'exercice 2019, soit de 556 736,92 \$.

DÉPÔT

**DÉPÔT DES RÉSULTATS FINANCIERS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2018**

En conformité avec l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, la trésorière dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs.

Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisé jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors la trésorière, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

À cette fin, la directrice du Service des finances et trésorière, madame Diane Gaudette, dépose les états comparatifs des revenus et des dépenses de la Ville en date du 30 septembre 2018, tels qu'elle les a dressés.

**RÉSOLUTION
2018-11-350**

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT – APPROBATION
DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER DE L'ANNÉE 2019**

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2019;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce budget a été transmise à la Ville;

CONSIDÉRANT que ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le maire Denis Parent, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

D'ADOPTER le budget de l'année 2019 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, prévoyant un budget total de 34 310 435 \$;

QUE la participation financière de la Ville, pour l'exercice 2019, soit de 1 277 679 \$.

DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

**RÉSOLUTION
2018-11-351**

**CESSION DE TERRAIN À DES FINS DE PARC, DE TERRAIN DE JEUX OU POUR LE
MAINTIEN D'UN ESPACE NATUREL – 1101 CHEMIN DES PATRIOTES (3 951 774)**

CONSIDÉRANT que le but de l'opération cadastrale est de remplacer le lot numéro 3 951 774 par la création des lots 6 280 994 et 6 280 995;

CONSIDÉRANT que selon l'article 16 du Règlement de lotissement numéro 432, « comme condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, le propriétaire doit s'engager par écrit à céder à la Ville, à des fins de parc, de terrains de jeux ou pour le maintien d'un espace naturel, une superficie de terrain égalant dix pour cent (10%) du terrain compris dans le plan et situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient pour l'établissement ou l'agrandissement de parcs ou de terrains de jeux ou pour le maintien d'un espace naturel et que le conseil peut exiger du propriétaire, au lieu de cette superficie de terrain, le paiement d'une somme d'argent égalant dix pour cent (10%) de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans le plan, malgré l'application de l'article 214 ou 217 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1), multipliée par le facteur établi pour le rôle par le ministre en vertu de cette Loi, ou encore, exiger du propriétaire une partie en terrain et une partie en argent. »;

CONSIDÉRANT qu'un plan cadastral, réalisé par monsieur Sylvain Huet, arpenteur-géomètre, daté du 12 octobre 2018, sous le numéro 18622 de ses minutes, a été déposé;

CONSIDÉRANT que, selon les données du Service des finances et de la trésorerie de la Ville, la valeur uniformisée totale des terrains est de 350 300 \$;

CONSIDÉRANT qu'une cession totale en argent pour les deux terrains équivaldrait à 35 030 \$ et une cession totale de terrain équivaldrait à 313,46 m²;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'inspecteur en urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 24 octobre 2018;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE le conseil municipal exige du promoteur, le paiement d'une somme d'argent égalant dix pour cent (10%) de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain représentant une somme de 35 030 \$;

QUE le produit de cette perception soit comptabilisé dans le fonds 55-169-00-001 – Contribution promoteur reportée.

**RÉSOLUTION
2018-11-352**

DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL – 447, 449, 451, 453, 455 ET 457, RUE DES GROSEILLIERS

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser la construction de six (6) bâtiments principaux jumelés sur les lots 6 266 380, 6 266 385, 6 266 384, 6 266 383, 6 266 382, 6 266 381;

CONSIDÉRANT que la demande présente deux modèles qui proposent des différences au niveau de la conception des galeries arrière, à savoir une toiture surplombant la galerie pour l'un et un espace de rangement fermé sous la galerie pour l'autre;

CONSIDÉRANT que deux des six bâtiments seront situés sur des terrains d'angles;

CONSIDÉRANT que les revêtements extérieurs proposés sont la pierre grise et le déclin de bois torréfié;

CONSIDÉRANT que le revêtement pour la toiture sera du bardeau d'asphalte;

CONSIDÉRANT que le tout est en référence au plan concept réalisé par P. Duplessis & C. Pichette pour Évolution architecture, le 7 juin 2018 pour le modèle A et le 10 août 2018 pour le modèle B;

CONSIDÉRANT que le tout est en référence au plan projet d'implantation, réalisé par monsieur Sylvain Labrecque, arpenteur-géomètre, pour Vital Roy, en date du 14 mai 2018, sous le numéro 3744 de ses minutes;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie et respecte la majorité des critères du secteur 11 (des Groseilliers) du Règlement numéro 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2018-38-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 août 2018;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA conditionnellement à ce que :

- La résolution portant le numéro 2018-07-236 concernant la demande de PIIA modifié pour la construction du bâtiment principal - 455-457, rue des Groseilliers soit abrogée;
- Seul le modèle B (avec la toiture au-dessus de la galerie) est autorisé pour les lots de coin (lots 6 266 380 et 6 226 381);
- Les bâtiments réalisés sur les lots 6 266 383 et 6 226 384 présentent une divergence de couleur avec les bâtiments adjacents.

**RÉSOLUTION
2018-11-353**

DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL – 295, CROISSANT DU VIEUX-VERGER

CONSIDÉRANT que la demande vise à faire autoriser les travaux de construction d'une habitation unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT que le revêtement extérieur projeté sera du bois d'ingénierie de couleur pur blanc et de pierres naturelles de couleur nuancée gris;

CONSIDÉRANT que les garde-corps et les mains courantes seront en aluminium blanc;

CONSIDÉRANT que la toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur noire deux tons;

CONSIDÉRANT que les fenêtres seront en pvc de couleur noire;

CONSIDÉRANT que la porte d'entrée et celle du garage seront en aluminium noir;

CONSIDÉRANT que les soffites et fascias seront en aluminium blanc;

CONSIDÉRANT que le tout est en référence au plan de construction, réalisée par Sylvie Lusignan pour LUVI TECH, projet numéro 1820-D en date du 12-08-2018;

CONSIDÉRANT que le tout est en référence au plan projet d'implantation, réalisé par monsieur Sylvain Labrecque, arpenteur-géomètre, pour Vital Roy, révisé en date du 23 octobre 2018, sous le numéro 3817 de ses minutes;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie et respecte la majorité des critères du secteur 8 (*des Oeillets*) du Règlement numéro 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2018-49-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 30 octobre 2018;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2018-11-354**

DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 178, RUE LAURIER

CONSIDÉRANT que la demande vise à faire autoriser les travaux construction d'une galerie en cours arrière;

CONSIDÉRANT que l'ensemble de cette structure sera réalisée en bois traité brun;

CONSIDÉRANT que le garde-corps de 42 pouces sera érigé en bois traité avec barreaux en acier rond noir;

CONSIDÉRANT qu'une haie de conifères très dense crée une barrière visuelle qui empêche de voir la cour arrière de la rue;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie et respecte les critères du secteur 5 (*du Vieux-Otterburn*) du Règlement numéro 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2018-50-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 30 octobre 2018;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2018-11-355**

DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 1101, CHEMIN DES PATRIOTES

CONSIDÉRANT que la demande vise à faire autoriser la rénovation du bâtiment principal par l'ajout d'une nouvelle porte de garage de 4,3 m de largeur par 2,7 m de hauteur sur l'élévation avant du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le demandeur a déjà réalisé les travaux d'ajout d'une porte de garage sur l'élévation avant, mais qu'il a conservé la porte de garage sur l'élévation latérale;

CONSIDÉRANT que la résolution portant le numéro 2018-09-284 autorisait le lotissement de la propriété conditionnellement à ce que la porte de garage sur le mur latéral gauche du bâtiment existant soit déplacée sur l'élévation avant;

CONSIDÉRANT que les ouvertures intégrées dans la porte de garage ne forment pas un tout harmonieux avec le style du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les caractéristiques de la porte de garage sélectionné par le demandeur ont un aspect industriel qui réduit l'image de qualité supérieure souhaitée dans le secteur 10 (*de la Rivière*) du Règlement numéro 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2018-51-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 30 octobre 2018;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE le conseil municipal refuse la demande de PIIA telle que présentée.

TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION 2018-11-356

EMBAUCHE DE BRIGADIERS SCOLAIRES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher un brigadier scolaire et un brigadier scolaire remplaçant;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 29 octobre 2018;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville embauche monsieur André Lavigne à titre de brigadier scolaire et monsieur Réal Grisé à titre de brigadier scolaire remplaçant;

QUE leurs conditions de travail soient celles prévues à la recommandation ci-haut mentionnée;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces dépenses soient puisés à même le poste budgétaire 02-210-01-141 Salaire régulier – brigadier.

RÉSOLUTION 2018-11-357

AMÉNAGEMENT DE SERVICES – PATINOIRES, AIRE GLACÉE ET SENTIER

CONSIDÉRANT que la Ville assure de façon continue, des améliorations au niveau de ses infrastructures et de l'offre de services à ses citoyens;

CONSIDÉRANT que la Ville veut offrir notamment plus d'espace de patinage libre, et ce, par l'ajout d'un sentier glacé, aux parcs Edmond-Auclair et de la Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 12 novembre 2018;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE la Ville autorise un budget supplémentaire pour la mise en place de nouveaux services de sentiers glacés pour un montant de 5 000 \$ vers le poste budgétaire 02-701-30-526;

QUE la Ville autorise un budget de 12 000 \$ pour les salaires, afin d'offrir de nouveaux services de sentiers glacés sur le site de la Pointe-Valaine vers le poste budgétaire 02-701-30-141;

QUE la Ville autorise l'utilisation d'un employé saisonnier et remplaçant suite à une entente avec le syndicat des employés cols bleus;

QUE la Ville autorise la location de poteaux d'éclairage au montant de 5 000 \$ vers le poste budgétaire 02-701-30-526.

**RÉSOLUTION
2018-11-358**

**EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UN STAGIAIRE UNIVERSITAIRE EN INGÉNIERIE AU
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – PÉRIODE DU 3 JANVIER AU 3 MAI 2019**

CONSIDÉRANT que depuis les dernières années, la Ville a eu recours aux services d'un stagiaire en ingénierie pour différents mandats à réaliser;

CONSIDÉRANT que les besoins du Service des travaux publics dans le cadre du présent mandat sont, entre autres, de suivre le chantier de construction de la nouvelle piscine et de préparer les chantiers des années à venir;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 12 novembre 2018 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE la Ville embauche temporairement, pour la période du 3 janvier au 3 mai 2019, monsieur Julien Dussault, stagiaire universitaire en ingénierie pour le Service des travaux publics;

QUE les conditions de travail de monsieur Dussault soient fixées conformément à la recommandation ci-dessus mentionnée;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense maximale de 15 000 \$ soient puisés à même les postes budgétaires projet piscine et projet infrastructure.

**RÉSOLUTION
2018-11-359**

**PROLONGATION D'EMBAUCHE – EMPLOYÉ SURNUMÉRAIRE – SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS**

CONSIDÉRANT la nécessité de combler les besoins en ressources humaines du Service des travaux publics jusqu'au 3 janvier 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 14 novembre 2018 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE la Ville prolonge l'embauche de monsieur Patrice Béland à titre d'employé surnuméraire au poste de préposé aux travaux publics (col bleu), du Service des travaux publics de la Ville, jusqu'au 3 janvier 2019;

QUE cette embauche soit et est assujettie aux conditions plus amplement décrites à la fiche ci-haut mentionnée;

QUE monsieur Béland bénéficie des autres conditions prévues à la convention collective en vigueur des employés cols bleus qui lui sont applicables, le cas échéant;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense et des autres conditions d'embauche soient puisés à même le poste budgétaire 02-320-00-141 Voirie – salaires réguliers.

**RÉSOLUTION
2018-11-360**

AMÉNAGEMENT DE SERVICES – GLISSADE SUR NEIGE

CONSIDÉRANT que la Ville assure de façon continue, des améliorations au niveau de ses infrastructures et de l'offre de services à ses citoyens;

CONSIDÉRANT que la Ville veut mettre à la disposition de ses citoyens, un site de glissade sur neige au parc Côté;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 13 novembre 2018 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE la Ville autorise un budget supplémentaire de 3 000 \$ au poste budgétaire 02-701-50-526 pour la mise en place d'un site de glissade sur neige au parc Côté;

QUE le Service des travaux publics soit autorisé à recourir au service des préposés de patinoires ainsi qu'au personnel col bleu.

FAMILLE, CULTURE ET LOISIR

RÉSOLUTION 2018-11-361

LE CHOEUR DE LA MONTAGNE – CONTRIBUTION DE LA VILLE

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière formulée à la Ville au nom de l'organisme le Choeur de la montagne afin d'offrir des concerts de musique les 7 et 9 décembre 2018 à l'église de Saint-Mathieu-de-Beloeil;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'attachée d'administration au greffe, à la direction générale et à la mairie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 12 octobre 2018;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE la Ville verse une contribution financière de 250 \$ à l'organisme le Choeur de la montagne afin de l'appuyer dans le cadre de ses activités;

QUE cet organisme s'engage à utiliser son programme de concert comme vitrine publicitaire pour la Ville, en contrepartie de la contribution financière versée par celle-ci;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette contribution financière soient puisés à même le poste budgétaire 02-131-01-690 Projets spéciaux du conseil.

RÉSOLUTION 2018-11-362

OCTROI DE GRATUITÉ – SALLE DU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE – GROUPE SCOUT DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 10 du Règlement de tarification 399-23, le conseil municipal peut offrir une gratuité pour l'utilisation, notamment de la salle du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT que la demande de gratuité est présentée par l'organisme Le groupe Scout de Mont-Saint-Hilaire afin de tenir une soirée « promesse de louveteaux »;

CONSIDÉRANT que cet organisme a pour mission d'éduquer les jeunes, par l'intermédiaire d'activités de plein air et de jeux, afin d'acquérir le sens du travail d'équipe, l'entraide, la débrouillardise, le développement physique et la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT la recommandation du technicien en loisir du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 22 octobre 2018;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE la Ville accorde la gratuité de la salle du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine de même que l'accès au mobilier et aux équipements disponibles de 18h à 21h30, à l'organisme Le groupe Scout de Mont-Saint-Hilaire, pour la tenue de leur activité le 10 décembre 2018.

**RÉSOLUTION
2018-11-363**

**OCTROI DE GRATUITÉ – SALLE DU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA
POINTE-VALAINE – CONTRIBUTION FINANCIÈRE – CLUB FADOQ OTTERBURN PARK**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 10 du Règlement de tarification 399-23, le conseil municipal peut offrir une gratuité pour l'utilisation, notamment de la salle du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT que les demandes de gratuité d'utilisation de la salle et de contribution financière sont présentées par l'organisme club FADOQ Otterburn Park afin de tenir un dîner de Noël pour les aînés;

CONSIDÉRANT que cet organisme a pour mission d'offrir des loisirs et des activités afin de divertir la clientèle aînée d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'attachée d'administration au greffe, à la direction générale et à la mairie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 15 octobre 2018;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE la Ville accorde la gratuité de la salle du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine de même que l'accès au mobilier et aux équipements disponibles de 11h à 16h, à l'organisme club FADOQ Otterburn Park, pour la tenue de leur activité le 23 décembre 2018;

QUE la Ville verse une contribution financière de 500 \$ à cet organisme afin de l'appuyer dans le cadre de cette activité;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette contribution financière soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-90-690 Loisirs – activités spéciales.

Note de la séance :

Monsieur le conseiller Jacques Portelance divulgue, séance tenante, son intérêt à l'effet qu'il est membre utilisateur de la Coopérative de solidarité santé de la Rive et s'abstient de voter.

**RÉSOLUTION
2018-11-364**

**OCTROI DE GRATUITÉ – SALLE DES SERVICES TECHNIQUES – COOPÉRATIVE DE
SOLIDARITÉ SANTÉ DE LA RIVE**

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande de gratuité de la Coopérative de solidarité santé de la Rive afin de tenir des assemblées de son conseil d'administration, selon des dates déterminées, du mois de novembre 2018 au mois de mars 2019, de 13h à 16h30, le tout tel que plus amplement décrit au courriel du président de la coopérative et daté du 16 octobre 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du technicien en loisir du Service du loisir et de la culture émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 23 octobre 2018;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE la Ville accorde les gratuités pour l'utilisation de la salle des Services techniques ainsi que l'accès au mobilier et aux équipements disponibles à la Coopérative de solidarité santé de la Rive afin de tenir des assemblées de son conseil d'administration, tel que mentionné précédemment.

**RÉSOLUTION
2018-11-365**

**SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE BELOEIL – MONT-SAINT-HILAIRE – OCTROI D'UNE AIDE
FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande d'aide financière de la part de la Société d'histoire de Beloeil – Mont-Saint-Hilaire dans le cadre de son projet de réalisation d'un guide d'affichage odonymique;

CONSIDÉRANT que la mission de la société est d'acquérir des archives et de diffuser l'histoire;

CONSIDÉRANT la recommandation du technicien en loisir du Service du loisir et de la culture émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 10 octobre 2018;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE la Ville verse une contribution financière de 200 \$ à la Société d'histoire de Beloeil – Mont-Saint-Hilaire afin de l'appuyer dans le cadre de son projet;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette aide financière soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 Loisir - subventions et commandites.

**RÉSOLUTION
2018-11-366**

ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE ET LA VILLE D'OTTERBURN PARK RELATIVE AU PARTAGE DE LA PLANIFICATION ET DES COÛTS DES ACTIVITÉS DE LOISIRS DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE RELÂCHE SCOLAIRE 2019 – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste et la Ville d'Otterburn Park se prévalent des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec pour conclure une entente intermunicipale relative au partage de la planification et des coûts des activités de loisirs dans le cadre de la semaine de relâche scolaire 2019;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette entente, chaque partie consent à partager les coûts nets reliés à ses activités, répartis au prorata des inscriptions de chaque ville et municipalité, ainsi que les coûts des ressources humaines et du transport;

CONSIDÉRANT la recommandation de la technicienne en loisir du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 30 octobre 2018;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal accepte les termes et conditions prévus à l'entente relative au partage de la planification et des coûts des activités de loisirs dans le cadre de la semaine de relâche scolaire 2019;

QUE le conseil municipal autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou en son absence, la greffière à signer pour et au nom de la Ville, ladite entente;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-702-91-670 Relâche scolaire fournitures.

**RÉSOLUTION
2018-11-367**

LE GRAIN D'SEL – OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande de soutien financier de la part de l'organisme Le Grain d'Sel;

CONSIDÉRANT que cet organisme est un centre d'entraide qui lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en soutenant le développement de l'autonomie alimentaire et économique des familles et agit comme plateau de travail et d'accompagnement auprès de personnes ayant des troubles majeurs de santé mentale;

CONSIDÉRANT la recommandation du technicien en loisir du Service du loisir et de la culture émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 25 octobre 2018;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller François Cardinal, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville verse une aide financière de 500 \$ à l'organisme Le Grain d'Sel afin de l'appuyer dans la réalisation de sa mission;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette aide financière soient puisés à même le poste budgétaire 02-131-01-690 Projets spéciaux du conseil.

**RÉSOLUTION
2018-11-368**

**TABLE DE CONCERTATION DE LA PETITE ENFANCE DE LA VALLÉE DES PATRIOTES –
FÊTE DE NOËL – OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande d'aide financière de la Table de concertation de la Petite Enfance de la Vallée des Patriotes pour célébrer la Fête de Noël, le 8 décembre 2018 au Cinéma Beloeil;

CONSIDÉRANT que cette activité est offerte aux familles démunies de la région et permettra de leur offrir un moment de plaisir et de festivités;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'attachée d'administration au greffe, à la direction générale et à la mairie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 25 octobre 2018;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE la Ville appuie et aide financièrement la Table de concertation de la Petite Enfance de la Vallée des Patriotes dans le cadre de cette fête en octroyant une commandite « Sapin de Noël très décoré » au montant de 500 \$;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-131-01-690 - Projets spéciaux du conseil.

**RÉSOLUTION
2018-11-369**

**CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – DEMANDE DE
SOUTIEN FINANCIER POUR L'ANNÉE 2019**

CONSIDÉRANT que le Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu a adressé une demande de subvention à la Ville pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT que la mission de cet organisme est de promouvoir et développer l'action bénévole et ainsi répondre au besoin du milieu en offrant différents services à la clientèle aîné et les familles;

CONSIDÉRANT que cet organisme a pour objectif la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale et son champ d'action regroupent les services suivants, soit le développement de l'action bénévole, le soutien à la communauté, la gouvernance et la vie associative;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'attachée d'administration au greffe, à la direction générale et à la mairie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 12 novembre 2018;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE la Ville verse un montant de 300 \$ à titre de soutien financier au Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu pour l'aider à poursuivre sa mission;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette subvention soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 Loisir - subventions et commandites.

**RÉSOLUTION
2018-11-370**

**OCTROI DU MANDAT DE GESTION OPÉRATIONNELLE DE LA PISCINE EXTÉRIEURE DE
LA VILLE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que la Ville veut que l'ensemble des activités reliées à la piscine municipale de la Ville soit assumé par un organisme à but non lucratif, spécialisé en gestion d'installations sportives;

CONSIDÉRANT que l'organisme SOPIAR gestion sportive gère des arénas, des centres aquatiques, des piscines intérieures et extérieures de plusieurs villes et municipalité;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par SOPIAR au montant de 82 394,69 \$, taxes nettes incluses;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 15 octobre 2018;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE la Ville octroie à SOPIAR gestion sportive, le mandat de gestion opérationnelle de la piscine et de la pataugeoire pour les années 2019 et 2020 (avec indexation pour 2020 selon l'IPC au 31 août de chaque année subséquente) ainsi que deux (2) années de renouvellement optionnel pour les années 2021 et 2022 (avec indexation);

QUE le conseil municipal accepte les coûts présentés pour les cours aux enfants et les cours d'aquaforme, conformément à l'offre de service déposée auprès du directeur général le 9 octobre 2018;

QUE la Ville autorise le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, l'entente de gestion de la piscine et de la pataugeoire;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette contribution financière soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-90-690 Loisirs – activités spéciales.

**RÉSOLUTION
2018-11-371**

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – MAISON DE RÉPIT L'INTERMÈDE – CAMP DE
JOUR SPÉCIALISÉ POUR ENFANTS – SAISON ESTIVALE 2018**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par la Maison de répit l'Intermède;

CONSIDÉRANT que cet organisme a offert le service de camp de jour spécialisé et a reçu des enfants handicapés otterburnois, à son camp de jour lors de la saison estivale 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation de la technicienne en loisir du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 13 novembre 2018 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QU'un montant de 446,25 \$ soit versé à la Maison de répit l'Intermède pour permettre à cet organisme de poursuivre sa mission en offrant un camp de jour estival à des enfants handicapés otterburnois;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette aide financière soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 Loisirs subventions et commandites.

ENVIRONNEMENT

SÉCURITÉ AUX CITOYENS

AFFAIRES NOUVELLES

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 20h50 à 22h22 :

Madame Anne-Marie Lécuyer

**Maison des jeunes des quatre
fenêtres et dépôt de documents**

Monsieur Réal Gauthier

**Maison des jeunes des quatre
fenêtres**

Madame Michèle Dell’Aniello

**Maison des jeunes des quatre
fenêtres**

Madame Rose-Mary Thonney

**Remerciements (Chœur de la
Montagne)**

LEVÉE DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION
2018-11-372**

CONSIDÉRANT que les sujets à l’ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE la présente séance soit et est levée à 22h23.

Denis Parent
Maire

Me Julie Waite
Greffière